



Bureau de normalisation  
du Québec

**BNQ 9825-925/2018**

**Reconnaissance des compétences —  
Entrepreneurs et professionnels Novoclimat —  
Programme de certification**

**CERTIFICATION**

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
INTRODUCTION	1
1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	1
2 DÉFINITIONS	2
3 EXIGENCES DE COMPÉTENCE	3
3.1 DÉSIGNATION « ENTREPRENEUR NOVOCLIMAT »	3
3.2 DÉSIGNATION « ENTREPRENEUR NOVOCLIMAT SÉLECT — MAISON »	4
3.3 DÉSIGNATION « ENTREPRENEUR NOVOCLIMAT — SPÉCIALISTE EN VENTILATION AUTONOME »	4
3.4 DÉSIGNATION « ENTREPRENEUR NOVOCLIMAT — SPÉCIALISTE EN VENTILATION AUTONOME ET CENTRALISÉE »	5
3.5 DÉSIGNATION « PROFESSIONNEL NOVOCLIMAT — ENVELOPPE DU BÂTIMENT »	5
3.6 DÉSIGNATION « PROFESSIONNEL NOVOCLIMAT — VENTILATION »	6
3.7 MAINTIEN DES COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR ET DU PROFESSIONNEL	7
4 EXIGENCES ADMINISTRATIVES	9
4.1 PERSONNES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISATIONS RECONNUS PAR TEQ	9
4.2 PROCESSUS DE CERTIFICATION	9
4.3 CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	10
4.4 MAINTIEN DE LA CERTIFICATION	10
4.5 RENOUVÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	11
4.6 CERTIFICATION APRÈS EXPIRATION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	11
4.7 OBLIGATIONS D'UN ENTREPRENEUR OU D'UN PROFESSIONNEL QUI DÉTIENT UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU BNQ	11
4.8 FRAIS DE CERTIFICATION	12

4.9	LISTE DES ENTREPRENEURS ET DES PROFESSIONNELS CERTIFIÉS	12
4.10	MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT DOCUMENT	13
4.11	SUSPENSION ET RETRAIT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	13
4.12	PLAINTES VISANT L'ENTREPRENEUR OU LE PROFESSIONNEL QUI DÉTIENT UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU BNQ	14
4.13	PLAINTES VISANT LES SERVICES DE CERTIFICATION DU BNQ	15
TABLEAU 1 — ÉLÉMENTS DE PREUVE À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE DE CERTIFICATION		16
TABLEAU 2 — ÉLÉMENTS DE PREUVE VÉRIFIÉS PAR LE BNQ POUR LE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE COMPÉTENCE		18